

Programme de Formation à la catégorie AAC du permis de conduire

1. Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes

2. Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3. L'organisme de formation

SARL SCOLA PRIMA

Bd Abbé Recco La Rocade 20090 Ajaccio Tél : 04 95 27 06 03

Route de Mezzavia 20167 Mezzavia Tél : 04 95 20 66 82

Avenue Napoléon III im Le Préau 20000 Ajaccio Tél : 04 95 78 54 38

Autoecole_scolaprima@yahoo.fr WWW.scola-prima.com

Agréments : E 15 02A 00010/ E 06 02A 11400/ E 23 02A 00010

Siret : 489 754 788 00011

Code NAF : 8553Z

N° Formation : 94 20 2099520

Siret : 489 754 788 00011. Agrément : E060 2A 114 00. NAF/APE : 8553z. ID DD : 0059345. N° Formation : 942099520

Gérante : Mme DEIANA Thérèse

Responsable des relations avec les élèves : Mme LABOURDETTE Christine

4. Les prérequis

- avoir minimum 15 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5. Le public visé

Tous publics

6. La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7. Les objectifs de la formation

- . Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- . Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
- . Dispositions légales en matière de circulation routière
- . Le conducteur
- . La route
- . Les autres usagers de la route
- . Réglementation générale et divers
- . Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- . Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- . Équipements de sécurité des véhicules
- . Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

8. Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé,

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- . La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
 - . L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
 - . La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
 - . L'installation au poste de conduite ;
 - . Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
 - . Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
 - . La réalisation d'un test de la vue ;
 - . La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
 - . Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
 - . La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
 - . L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- . Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique

9. Quels sont les avantages de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- De réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- D'acquérir de l'expérience de conduite ;

- De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première présentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- Souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- Être titulaire de la catégorie B du permis de conduite (permis véhicule léger) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- Avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule l'Apprentissage anticipé de la conduite ?

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée d'**au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms minimums.**

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- **Le rendez-vous préalable** a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
- **Le 1er rendez-vous pédagogique** a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.
- **Le 2e rendez-vous pédagogique** a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

À savoir

Pour les jeunes âgés de moins de 16 ans, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption n'est pas requise pour l'inscription.

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur.

Attention :

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;

Siret : 489 754 788 00011. Agrément : E060 2A 114 00. NAF/APE : 8553z. ID DD : 0059345. N° Formation : 942099520



AUTO-MOTO ECOLE SCOLA PRIMA

Agence de Mezzavia tél : 04 95 20 66 82

Agence de la Rocade tél : 04 95 27 06 03

Agence du Laetitia tél : 04 95 78 54 38

WWW.scola-prima.com/ autoecole_scolaprima@yahoo.fr

- Vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

Attention : en conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.